



CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 23-121 – 30 mai 2023

Finances locales

Subventions

Quorum : 15

Présents : 23

Pouvoirs : 3

Votants : 26

Présents :

Dominique DELAMARRE – Philippe SALAÛN – Laurence BIENNE – Mathieu LUCAS MOUNIER – Isabelle LÉBOURDAIS – Jean-Philippe MEHU – Jean LEMOINE – Anne GADBY – Jean-Marc JOUMIER – Nadine JOUAULT – Pascale THEZE – Françoise LEBRUN – Sandrine THURET – Cédric BINET – Matthieu CHANEL – Sylvie LE LAY – Thierry PRESSARD – Hélène LE BARS – Michèle MOTEL – Patrick JUMEL – François CHARMETEAU – Bruno MARGOTTIN – Patricia AUGUIN

Excusés :

Hermine TOFFOLETTI – Joël SIELLER – Julien DUBOIS – Audrey GROSHENY – Quentin PILLET

Absente :

Catherine CHERIF

Pouvoirs :

Joël SIELLER à Dominique DELAMARRE – Julien DUBOIS à Matthieu CHANEL – Audrey GROSHENY à Michèle MOTEL

Secrétaire de séance :

Matthieu CHANEL

L'an deux mille vingt-trois, le trente mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le vingt-trois mai deux mille vingt-trois, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Réhabilitation intérieure générant des économies d'énergie – Subvention au titre du Fonds vert

Les travaux de réhabilitation intérieure de l'Espace Galatée visent des prestations générant des économies d'énergie, telles que le remplacement des chaudières du bâtiment et la mise en place d'une Gestion Technique Centralisée (GTC), le remplacement de menuiseries extérieures, le passage des luminaires aux leds et la mise en place d'une ventilation double flux.

A ce titre, la Commune est susceptible d'obtenir une subvention au titre du Fonds vert.

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances – Budgets, réunie le 22 mai 2023,

Etant étendu l'exposé de Jean-Philippe MÉHU,

Il est proposé :

- 1°) De solliciter une subvention au titre du Fonds vert pour les travaux de réhabilitation intérieure de l'Espace Galatée
- 2°) D'accepter le cahier des charges des travaux
- 3°) D'accepter le plan de financement des travaux ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
DESIGNATION	MONTANT HT	DESIGNATION	MONTANT HT
Honoraires architectes	14 954,00 €	Fonds vert	150 000,00 €
SPS	1 165,00 €	Autofinancement	73 676,00 €
Contrôleur technique	2 339,00 €		
OPC	2 768,00 €		
Travaux	202 450,00 €		
Total HT	223 676,00 €	Total HT	223 676,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Dominique DELAMARRE

Matthieu CHANEL

POUR AMPLIATION
 CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

compte tenu de la

-Réception en Préfecture le 05/06/2023

-Publication en ligne le 06/06/2023

-Notification le

Le Maire

Dominique DELAMARRE



CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ

Les voies de recours	Les délais
<p>Devant le Maire . <i>Le recours gracieux</i></p>	<p>Si le <i>recours gracieux</i> est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.</p> <p>Le <i>recours contentieux</i> doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .</p>
<p>Devant le Tribunal Administratif . <i>Le recours contentieux</i></p>	